

Adresse de la société populaire de Cosne (Nièvre) qui s'indigne de l'horrible attentat commis contre Collot-d'Herbois et Robespierre et félicite la Convention pour le décret qui reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Cosne (Nièvre) qui s'indigne de l'horrible attentat commis contre Collot-d'Herbois et Robespierre et félicite la Convention pour le décret qui reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 87-88;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23471_t1_0087_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

aurez consolidé notre bonheur et la reconnaissance immortalisera vos vertus et votre gloire ».

LIEBAUX, LANISES, CIMERS, BRUGNOU
[et 1 signature illisible].

P.S. La Société populaire de Bussièrès les Belmont n'étant composée que de cultivateurs et d'artisans utiles, trop faible par ses moyens de pouvoir équiper un cavalier pour la République a, sous la Présidence du citoyen Amar, envoyé 500 liv. a la Convention pour les frais de la guerre; elle desireroit savoir si cette légère offrande est parvenue a sa destination.

h

[La Sté popul. de Brutus-le-Magnanime à la Conv.; s.d.] (1).

« Citoyens Représentans,

L'aristocratie ne compte plus les jours que par ses forfaits, chaque reveil amène de sa part un nouveau crime, et elle ne cessera d'en commettre que quand sa fureur cessera d'en inventer.

Deja 2 de vous (Lepelletier et Marat) ont été victimes de ses atrocités; 2 autres (Collot D'herbois et Robespierre) ont failli l'être de sa rage; les premiers vivent au temple de mémoire, les seconds ont place dans le cœur de tous les bons français.

Graces soient rendues a l'être Suprême de ce qu'il a détourné le fer assassin dirigé contre Collot D'herbois et de ce qu'il a garanti Robespierre.

Graces soient rendues de ce que le coup qui a frappé le brave Geoffroy n'est pas mortel, toutes ces hutes étoient celles du crime contre la vertu, et le terme est arrivé car la vertu doit sortir victorieuse de ces combats. Vous l'avez mise a l'ordre du jour.

Représentans du peuple votre existence ne vous appartient plus, vous l'avez consacrée au bonheur de la France; marchez rapidement a votre but, le génie de la liberté a enflammé l'atmosphère et chacun de vous est un géant en comparaison du pigmé qui l'attaque ».

GAYÔT (Présid.), BESY (Secrét.), LEFRANÇOIS
(Secrét.).

[Extrait des délibérations du 8 prair. II].

Un membre a fait une motion tendante a ce qu'il fut fait a la Convention une adresse de félicitation pour le Decret qu'elle a rendu sur les idées religieuses et morales, sur les principes republicains et les fêtes nationales, sur les evenemens arrivés a Collot d'herbois et a Robespierre; et sur le Decret qu'elle a rendu en faveur du brave Geoffroy, cette motion mise aux voix a été adoptée.

ROBERT (presid.), R. MAYOR (secret.),
P.c.c. BESY (Secret.)

i

[La Sté popul. d'Albi à la Conv.; 7 mess. II] (2)

(1) C 310, pl. 1210, p. 5; J. Sablier, n° 1432; J. Fr., n° 656.

(2) C 310, pl. 1210, p. 3.

Citoyens Représentans

Lorsque vous veniez de rendre hommage par un decret solennel, a des verités qui sont le fondement de toute la morale; lorsque nous préparions la fête que vous avés consacré a l'être supreme, de quelle indignation n'avons nous pas été saisis en apprenant les nouveaux attentats médités et presque consommés contre la représentation nationale ?

Les canons étoient autrefois la dernière raison des rois; maintenant ce sont les assassinats. Que vos lâches ennemis rougissent, s'ils le peuvent, des moyens qu'ils emploient contre vous ! 20 puissances coalisées contre un peuple libre ne conservent donc d'esperance que par le crime ! nous avons été instruits par le dernier rapport qui vous a été fait, de toutes les manœuvres de cette faction d'assassins dont la France sera bientôt vengée.

Continués, citoyens representans, à braver les poignards des rois et de leurs complices; la haine qu'ils vous ont vouée est le titre de votre gloire aux yeux de la postérité et de la reconnaissance de la République dont vous fondés la liberté sur des bases inébranlables.

Vive la Montagne, Vive la République. S. et F. ».

ESPEROUS (Vice presid.), VERVEIL, OMER HATON,
GUIZES, FR. ANADANEZ (Secrétaires).

j

[La Sté popul. de Touquin à la Conv.; 9 mess. II] (1).

« Représentans d'un peuple libre

Les sans culottes de la Commune de Touquin n'ont cessé de vous applaudir par des cris 1 000 fois repetés, de Vive la République, la convention Nationale, Vive la Montagne ...

Legislateurs, des sansculottes ne connaissent pas l'éloquence ils ne savent pas faire des phrases, ils ne savent que dire la vérité. Vos bienfaits et vos vertus sont gravés dans nos cœurs; vous avez démasqué les traîtres et les scélérats, les hypocrites et les conspirateurs. Vous avez confondus les faux docteurs. Vous avez mis a l'ordre du jour la justice, la probité et les mœurs en proclamant que le peuple français reconnaît l'être Suprême et l'immortalité de l'ame et vous avez bien mérité de la patrie. Nous rendons hommage a la bravoure de Geoffroy. Nous vouons a l'exécution les monstres qui osent porter une main criminelle sur nos representans.

Nous invitons la Convention nationale a rester à son poste.

Vive la République ».

CHEMIN, SIMON, ROUCY, GRANDAY.

k

[La Sté popul. de Cosne à la Conv.; 11 prair. II] (2).

« Citoyens representans,

La Société populaire de Cosne a appris, avec la plus vive indignation, l'horrible attentat commis

(1) C 310, pl. 1210, p. 2.

(2) C 310, pl. 1210, p. 6. Bⁱⁿ, 28 mess., (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1432; J. Fr., n° 656.

contre la Representation Nationale, dans la personne de 2 de ses membres, fidels deffenseurs de la Cause du peuple, les citoyens Collot d'herbois et Robespierre.

Ennemis jurés de la vertu qu'ils desireroient, mais inutilement, voir prôscire de dessus le sol de la republique, pour mieux parvenir a leurs fins liberticides, ne savourants que le crime, ces monstres assassins, quel temps ont ils choisi, pour l'exécution de leurs atrôces projets ? Celuy ou, par une suite de la haute sagesse qui dirige tous vos décrets, vous veniés, citoyens representants, de proclâmer l'existence de l'estre suprême et l'immortalité de l'âme; celuy ou vous veniés de fixer a l'ordre du jour, par des festes celebrées en leur honneur, toutes les vertûs ! La providence, qui n'a jamais cessé de proteger l'heureuse revolution republicaine que nous cherissons, à, par la bravoure heroïque du patriote jeoffroy, sauvé les jours du premier et mis a couvert ceux du second ! Trop éloignés pour vous faire a tous, comme le brave jeoffroy un rempart de leurs corps, tous les membres de cette société redoubleront de zele, s'il se peût ! oui ! nous renouvelons tous ici le serment d'observer la plus stricte surveillance, pour decouvrir et livrer au glaive de la loy les traitres et les conspirateurs !

Peres de la Patrie ! genereux deffenseurs de la cause du Peuple ! nous vous invitons tous et nous vous conjurons tous, en son nom, de rester a vôtre poste, jusques à l'entiere destruction des tyrans et de tous leurs suppôts ! Pour y cooperer, autant qu'il étoit en son pouvoir, la Société a fait partir pour Paris, des le 17 Ventôse, le citoyen Martin cavalier montagnard choisi dans son sein, après l'avoir armé et équipé a ses fraix. Il est a Braisne, près Soissons, chasseur au 23^e Regiment et y faisant les fonctions de marechal des Logis, il refuse ce grâde qui luy a été dit-il, offert, parce qu'il le retiendrait a Braisne et retarderait son depart pour l'armée. Il compte en partir le 20 du courant pour s'y rendre la ! Il se propose de signaler l'ardeur guerrierre qui l'anime pour la deffense de la Patrie !

Vive la Republique ... ! Vive la Convention Nationale ... ! Vive le Comité de Salût Public ... ! ».

BILLEBAULE, CHARLOT, TROU, CARTELLIER.

2

Le tribunal du district de Chambéry, département du Mont-Blanc, témoigne sa satisfaction sur le décret qui reconnoît l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme (1).

[Chambéry, 3 prair. II] (2).

« Nous n'avons pas vu sans admiration, Citoyens législateurs, les derniers décrets généraux que vous avez rendus, et les principes de morale qui les ont dictés. Loin d'affranchir les méchants de la crainte et du remord, vous avez conservé aux bons citoyens une puissante et utile consolation. Les premiers ne

pouvant détruire la Vertu, cherchent a la travestir : les seconds cultivent les vertus privées pour soutenir la vertu publique; un tout ne pouvant exister sans ses parties. Il ne faut souffrir ni l'opium, qui endormiroit les patriotes, ni l'émétique qui mettroit le peuple en convulsion. S. et F. ».

GAVIN (présid.).

3

Les citoyens composant la section de l'Union de la commune de Caen, département du Calvados, en rappelant tous les travaux de la Convention, l'invitent à rester à son poste, afin de consolider le bonheur du peuple français et de l'humanité entière (1).

[Caen, 7 prair. II] (2)

« Representans

Lorsqu'en créant la republique vous frapates l'univers d'étonnement, les ennemis de l'égalité se flaterent d'abord qu'il vous seroit impossible de la conserver. Le berceau de la liberté flotante s'arrêta au sommet de la montagne et les foudres qui en sortirent le sauverent du naufrage et changerent l'attente de ses ennemis en rage et en desespoir. Alors tous les ressorts de la perfidie s'accorderent; les traitres de l'interieur repondirent a la coalition des tirans du dehors, sous le masque imposteur du patriotisme, le crime aiguisa ses poignards pour assassiner la vertu; vous lui arrachates ce masque et ce poignard, et la liberté en acquis plus de force et plus d'eclat. Le sang de Brissot et de ses complices fumoit encore sur l'échafaud lorsque de nouveaux conjurés voulurent ranimer leurs cendres et marcher sur leurs traces, aussi temeraires que les titans ils osèrent de nouveau attenter a l'olimpie; comme eux ils ont été precipités et nous pouvons dire ce que le consul romain dit de Catilina et de ses conjurés; les ennemis de l'État ne sont plus. Purgée dans son sein la republique triomphe au dehors des tirans dont elle est l'effroy; les alpes et les Pirenées retentissent du cri de la victoire, les trones s'ebranlent et bientost ils vont precipiter dans leur ruine les derniers restes de la tyrannie. Bientost nous gouterons en paix les fruits de vos travaux infatigables et de votre tendre sollicitude. La vertu et la probité sont à l'ordre du jour et la generation future va les puiser dans son education nouvelle; l'atheisme est confondu; et rappelant à l'homme l'immortalité de son âme vous luy avéz montré un Dieu comme le centre unique de sa croyance et de sa moralité. Perisse a jamais le fanatisme et son langage imposteur, elevons sur ses debris le seul culte digne de l'être suprême, la pratique des vertus, et le triomphe de l'égalité; effacons s'il est possible le souvenir dechirant des ravages affreux occasionnés par la superstition et la tyrannie, ou plutost qu'ils soient toujours presents a notre memoire. La punition des crimes met un frein aux complots parri-

(1) P.V., XLI, 194.

(2) C 309, pl. 1200, p. 22.

(1) P.V., XLI, 194.

(2) C 310, pl. 1210, p. 4.